

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Convocation du 25 mars 2021 – Transmise le 25 mars 2021 – Affichée le 25 mars 2021

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Paul LALANDE, Salle des Fêtes de Vallet, sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., PIEFORT D., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., BOURDELAUD J-P., CLOCHARD H., PLAN S., PINSUTI P., MOUMNI E., MORANDIERE A., NICOLLE S., LATHIERE-JOLY R., OLIVIER F. , GRUEL M-F

Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie MAIMBOURG (pouvoir à M. Michel LATHIERE), Céline BRIAUD (pouvoir à Mme Elisabeth DIEZ), Fanny MARQUISEAU (pouvoir à M. Emeric MOUMNI), Gilles JOLIVET (pouvoir à M. Frank OLIVIER)

Précisions :

M. Emeric MOUMNI arrive pour le point n°5

Mme Marie-Françoise GRUEL arrive pour le point n°5

Monsieur Didier PIEFORT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE290320211 :COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 de la Commune, dressé par Monsieur Patrick GIRAudeau, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	16	Mr P. GIRAudeau quitte la salle et ne participe pas au vote
Contre		
Abstention	3	MM. R. LATHIERE-JOLY et F. OLIVIER s'abstiennent
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	648 602,12	0	0	342 754,27	648 602,12	342 754,27
Opérations de l'exercice	2 361 478,74	2 180 049,88	3 256 957,76	3 923 867,07	5 618 436,50	6 103 916,95
TOTAUX	3 010 080,86	2 180 049,88	3 256 957,76	4 266 621,34	6 267 038,62	6 446 671,22
Résultats de clôture	830 030,98	0	0	0	0	179 632,60
Restes à réaliser	810 416,91	772 066,46	0	0	810 416,91	772 066,46
TOTAUX CUMULES	3 820 497,77	2 952 116,34	3 256 957,76	4 266 621,34	7 077 455,53	7 218 737,68
RESULTATS DEFINITIFS	868 381,43			1 009 663,58		141 282,15

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE290320212 : COMPTE DE GESTION 2020
COMMUNE :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	
Contre		
Abstentions	3	MM. R. LATHIERE-JOLY et F. OLIVIER s'abstiennent
Vote	Majorité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE290320213 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **1 009 663,58 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	
Contre		
Abstention	3	MM. R. LATHIERE-JOLY et F. OLIVIER s'abstiennent
Vote		

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	666 909,31 €
Un excédent reporté de :	342 754,27 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 009 663,58 €
Un déficit d'investissement de :	830 030,98 €
Un déficit des restes à réaliser de :	38 350,45 €
Soit un besoin de financement de :	868 381,43 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 EXCEDENT	1 009 663,58 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	868 381,43 €
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	141 282,15 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	830 030,98 €

**DELIBERATION n° 017240DE290320214 :FISCALITE DIRECTE LOCALE –
DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES
TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-11 et suivants, L 2312-1, L 2331-3 et suivants,

L'article 16 de la loi de finances pour 2020, a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des Collectivités Locales à partir de 2021.

A compter de 2021, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis

de 65 % en 2022 et pour 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La Taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les Communes par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire. Un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de la taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté en 2019.

Il convient donc de rajouter au taux communal TFPB 2020 26,21 % le taux départemental de 21,50 % soit un taux global de 47,71 %.

La Commune de Montendre propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2021, comme ci-dessous rappelés :

TAXES	TAUX VOTES	
Taxe d'habitation	17,31 %	Taux figé à son niveau de 2019 jusqu'en 2022
Taxe Foncière (bâti)	47,71 %	Nouveau taux communal issu de la fusion du taux communal foncier bâti 26,21 % + taux foncier bâti départemental 21,50 %
Taxe Foncière (non bâti)	47,09 %	
Cotisation Foncière des Entreprises	23,05 %	

- **PRECISE** que les produits des taxes directes locales sont inscrits à l'article 7311 du budget primitif 2021.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'état fiscal 1259.

DELIBERATION n° 017240DE290320215 :VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	4	MM. R. Lathière-Joly, F. Olivier et MF Gruel s'abstiennent
Vote	Majorité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2021 :**

Investissement :

Dépenses : 3 134 950,00 €

Recettes : 3 173 301,05 €

Fonctionnement :

Dépenses : 3 973 549,15 €

Recettes : 3 973 549,15 €

Pour rappel, total budget 2021 :

Investissement

Dépenses : 3 945 367,51 € (dont 810 416,91 € de RAR)

Recettes : 3 945 367,51 € (dont 772 066,46 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 973 549,15 € (dont 0 de RAR)

Recettes : 3 973 549,15 € (dont 0 de RAR)

DELIBERATION n° 017240DE290320216 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du lotissement du Pontignac, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	M. P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Pontignac, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	13 182,82		0,70	0	13 183,52	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	0
Résultats de clôture	13 182,82		0,70		13 183,52	0

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Restes à réaliser	0	0	0			
TOTAUX CUMULES	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	
RESULTATS DEFINITIFS	13 182,82		0,70		0,70	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ELIBERATION n° 017240DE290320217 : COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE290320218 : AFFECTATION DU
RESULTAT 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,70 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	
Un déficit reporté de :	0,70 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,70 €
Un déficit d'investissement de :	13 182,82 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	13 182,82 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 DEFICIT	0,70 €
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002) DEFICIT	0,70 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	13 182,82 €

DELIBERATION n° 017240DE290320219 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses	13 182,82 €
Recettes :	13 182,82 €

Fonctionnement :

Dépenses : 13 184,52 €

Recettes : 13 184,52 €

DELIBERATION n° 017240DE2903202110 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du lotissement du Clos de la Mauve, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	M. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Clos de la Mauve, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	73 837,39	0	0	116 212,75	73 837,39	116 212,75
Opérations de l'exercice	0	0	0	0,50	0	0,50
TOTAUX	73 837,39	0	0	116 213,25	73 837,39	116 213,25
Résultats de clôture	73 837,39			116 213,25		42 375,86
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	73 837,39	0	0	116 213,25	73 837,39	116 213,25
RESULTATS DEFINITIFS	73 837,39			116 213,25		

- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE2903202111 : COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE2903202112 : AFFECTATION DU
RESULTAT 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA
MAUVE :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **116 213,25 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
Un excédent reporté de :	116 213,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	116 213,25 €
Un déficit d'investissement de :	73 837,39 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	73 837,39 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 EXCEDENT	116 213,25 €
Affectation obligatoire	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) €	0,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	116 213,25 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	73 837,39 €

**DELIBERATION n° 017240DE2903202113 :VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 73 837,39 €

Recettes : 73 837,39 €

Fonctionnement :

Dépenses : 192 892,84 €

Recettes : 192 892,84 €

DELIBERATION n° 017240DE2903202114 :COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du lotissement Tivoli, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	M. P. GIRAUDEAU quitte la salle et ne participe pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement Tivoli, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	261 686,84	0	0	0	261 686,84	0
Opérations de l'exercice	1 222,00	75 833,34	77 055,34	77 055,34	78 277,34	152 888,68
TOTAUX	262 908,84	75 833,34	77 055,34	77 055,34	339 964,18	152 888,68
Résultats de clôture	187 075,50		0	0	187 075,50	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	187 075,50	0	0	0		
RESULTATS DEFINITIFS	187 075,50		0	0	187 075,50	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DELIBERATION n° 017240DE2903202115 : COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOL**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION n° 017240DE2903202116 : AFFECTATION DU RESULTAT
2020 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du Lotissement Tivoli,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
- constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement cumulé de **0 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de : €	0,00
Un déficit de fonctionnement reporté de : €	0,00
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
Un déficit d'investissement de :	187 075,50 €
Un déficit des restes à réaliser de : €	
Soit un besoin de financement de :	187 075,50 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020	0,00 €
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) €	0,00
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	187 075,50 €

**DELIBERATION n° 017240DE2903202117 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2021 :**

Investissement :

Dépenses : 187 075,50 €

Recettes : 187 075,50 €

Fonctionnement :

Dépenses : 233 333,34 €

Recettes : 233 333,34 €

DELIBERATION n° 017240DE2903202118 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A.D.M.R.	2 842	22		M. POUJADE sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.	2 842
AMICALE CHARDAISE	349	21		Madame I. FABIEN-BOURDELAUD et M Jean-Pierre BOURDELAUD sortent et ne prennent part ni au débat ni au vote.	349
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	316	23			316
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE	240	23			240
APE LES BAMBINS DU RPI	100	23			100
ARTS MARTIAUX	1 100	23			1 100

ASSOCIATION AIDE ET PARTAGE	5 000	19		Madame Sandra NICOLLE, M. Michel LATHIERE et M. Didier PIEFORT sortent et ne prennent part ni au débat ni au vote. ; Mme E DIEZ s'abstient pour Mme C. BRIAUD	5 000
ASSOCIATION ANCIENS SAPEURS POMPIERS	86	23			86
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (UNSS)	190	23			190
ASSOCIATION A'DONF	4 500	22		M. M. LATHIERE s'abstient pour Mme S. MAIMBOURG	4 500
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	400	23			400
ASSOCIATION DAKATCHIZ	143	23			143
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE	71 472	23			71 472
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE (RAM)	7 472	23			7 472

CERCLE GENEALOGIQUE	371	23				371
CHOEUR MONS ANDRONIS	211	23				211
CLAP 17	24 870	23				24 870
CLUB DE YOGA ENERGIE II	40	23				40
COMITE JUMELAGE CANTONAL ONDA	534	23				534
COMITE DE JUMELAGE MONTENDRE SULZ	475	19			Mme M-F GRUEL, Mme R. LATHIERE-JOLY et M. F. OLIVIER sortent et ne prennent part ni au débat ni au vote.	475
CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	364	22			M. M. LATHIERE s'abstient pour Mme S. MAIMBOURG	364
DROSTERS DE MONTENDRE	500	23				500
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS	230	23				230
FEDERAT ANCIENS D'ALGERIE (FNACA)	94	23				94

FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS	3 167	23			3 167
FORME ET DETENTE	105	23			105
FOYER RURAL DE VALLET	600	22		M. H. CLOCHARD sort et ne prend part ni au débat ni au vote.	600
GAULE DES JOYEUX MONTENDRAIS	371	23			371
GOLF CLUB DE MONTENDRE	2 735	23			2 735
GROUPEMENT DEVELOPPEMENT CANTONAL	213	23			213
LA MACHINE A BULLES	1 425	23			1 425
LECTURE@MEDIA	475	23			475
LIGUE CONTRE LE CANCER	130	23			130
LYRE MONTENDRAISE	900	23			900

LA MAISON POP CENTRE SOCIO CULTUREL	59 626	22		M. D. PIEFORT sort et ne prend part ni au débat ni au vote.	59 626
LA MAISON POP CENTRE SOCIO CULTUREL Accueil centre de loisirs	20 000	22		M. D. PIEFORT sort et ne prend part ni au débat ni au vote.	20 000
MAMIE PAPI CLUB	412	23			412
ASSOC ORPHELINAT ET CEUVRES MEDAILLES MILITAIRES	64	23			64
MONTENDRE TRIATHLON	528	23			528
MOTO-CLUB MONTENDRAIS	707	23			707
RANDONNEURS DE LA LIVENNE	190	23			190
ROLLER SPORT MONTENDRAIS	310	23			310
STE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF BELLE FACTORY	4 503	23			4 503
TENNIS CLUB	216	23			216

VIE LIBRE	200	23		200
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	218 776 €			

– Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021

DELIBERATION n° 017240DE2903202119 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter les subventions exceptionnelles aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
AERO CLUB MONTENDRE MARCILLAC (particip° brevet d'initiation à l'aéronautique)	200	23			200
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE (organisation Grand prix de la Ville)	609	23			609
ASSOC SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (Projet éducatif)	800	23			800

CLUB DE TIR A L'ARC « La Motte à Vaillant » (équipement)	200	23			200
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (Projets éducatifs + spectacles)	1 262	21		Mme E. DIEZ (C. BRIAUD) sort et ne prend part ni au débat ni au vote	1 262
CONSEIL LOCAL PARENTS D'ELEVES	136	22		M. M. LATHIERE s'abstient pour Mme S. MAIMBOURG	136
FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS (participation salaire)	4 700	23			4 700
GOLF CLUB (Initiation collège)	4 000	23			4 000
LA MACHINE A BULLES (Festival de théâtre)	903	23			903
MOTO CLUB MONTENDRAIS (organisation championnat de France)	693	23			693
TENNIS CLUB (Ecole)	1 000	23			1 000
TEAM SENSAS	190	23			190
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	14 693 €				

– Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021

DELIBERATION n° 017240DE2903202120 : CONVENTION A PASSER AVEC LA SPA POUR LA PRESTATION DE SERVICE DE CAPTURE ET GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L211-22 du Code Rural, la Commune doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats. Notamment en prescrivant que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la Commune soient conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L211-25 et L211-26 du Code Rural.

Le Maire propose donc pour l'année 2021 de signer une convention avec la SPA de Saintes, Refuge du Bois Rulaud, pour venir récupérer l'animal capturé et la prise en charge de l'animal en fourrière.

Le prix forfaitaire est de 0,465 € par habitant soit pour l'année 2021, 3 279 habitants (donnée Insee janvier 2021) x 0,465 € = 1 524,73 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- DECIDE de signer la convention de prestation de service avec la SPA de SAINTES Refuge du Bois Roulaud,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce service,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2021.

DELIBERATION n° 017240DE2903202121 : ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CAUSE DE CREANCES ETEINTES :

La Trésorerie de Montlieu-La-Garde demande à la Collectivité d'admettre en non-valeur pour cause de créances éteintes, des titres de 2019 qui ne pourront être recouverts suite à la décision de la commission de surendettement de la Banque de France en date du 11/08/2020, prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'une personne redevable de titres de cantine, avec effacement de la dette envers la Collectivité pour la somme de : 418,50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur pour cause de créances éteintes ces titres de cantine pour un montant de 418,50 €.

Sur proposition du Deuxième Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- d'accepter l'admission en non-valeur pour créances éteintes pour un montant de 418,50 €,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6542 du budget primitif 2021.

DELIBERATION n° 017240DE2903202122 : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Le responsable adjoint des services techniques municipaux partira à la retraite le 1^{er} juillet 2021. Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement à cette date.

Il occupe actuellement un poste de technicien principal de 2^e classe, relevant de la catégorie B de la filière technique correspondant au niveau de responsabilité du poste.

Il est néanmoins nécessaire de procéder à une modification de ce poste au 1^{er} juillet 2021 de manière à élargir les possibilités de recrutement à l'ensemble du cadre d'emploi de technicien territorial (technicien, technicien principal 2^e classe ou technicien principal 1^{ère} classe).

Il est donc proposé de transformer le poste de technicien principal 2^e classe actuellement ouvert au tableau des emplois en poste relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021 pour assumer les fonctions de responsable adjoint des services techniques.

Par ailleurs, afin d'anticiper une éventuelle difficulté de recrutement, il est proposé de prévoir la possibilité de recruter un agent non titulaire en cas de recherche infructueuse de candidat ou pour les besoins du service sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de transformer, à compter du 1^{er} juillet 2021, le poste de technicien principal 2^e classe à temps complet ouvert au tableau des emplois comme suit :
 - Poste à temps complet ;
 - Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;
 - Fonctions exercées : Responsable Adjoint des Services Techniques.

- Précise que :
 - L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
 - Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 dans la mesure où les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues cette loi.
 - En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de rémunération sera alors calculé par référence, au maximum, à l'indice brut terminal de la grille indiciaire applicable aux techniciens principaux de 2^e classe.

- Autorise Monsieur le Maire ou le deuxième Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

LIBERATION n° 017240DE2903202123 : APPROBATION DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN :

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, Madame la Sous-Préfète a présenté le nouveau dispositif Petites Villes de Demain, pensé comme un accélérateur de projets à réaliser sur les 6 prochaines années et porté dans l'arrondissement par un groupement de sept communes : Pons, Jonzac, Mirambeau, Saint Genis de Saintonge, Montendre, Montguyon et Saint-Aigulin.

L'Etat ayant sélectionné la candidature de ce groupement de 7 communes, il s'agit désormais d'approuver la convention d'adhésion à ce dispositif.

Parallèlement, dans le cadre du Plan de relance, un Contrat de Relance et de Transition Ecologique Haute Saintonge 2021-2026 est en cours de discussion et de construction au niveau du territoire.

Rappel des objectifs du programme

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise :

- à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement
- à donner aux élus locaux les moyens de concevoir et de mettre en œuvre les projets de territoire sur la durée du mandat (2020-2026).

Méthode du programme

C'est un programme qui part des projets de territoire, qui offre des outils sur-mesure et des moyens nouveaux proposés par des partenaires nationaux et locaux et qui dure 6 ans.

Pilotage du programme

Il est piloté par l'Agence de la Cohésion des Territoires (ANCT) représentée localement par le Préfet. Une gouvernance locale sera mise en place avec un pilotage assuré par les élus au travers d'un comité de projet présidé par le Président de la CDCHS.

Les offres du programme

Petites Villes de Demain apporte :

- un appui en ingénierie, notamment au travers du co-financement des postes des chargés de projet,
- les outils et les expertises thématiques de l'Etat et de partenaires comme l'ANAH, l'ADEME, la Banque des Territoires et le CEREMA,
- une mise en réseau des expériences au travers du club des PVD.

S'agissant du financement pour le recrutement des chargés de projet, le taux est 75% du coût du poste avec un plafond de 45 000 € (ou de 55 000 € si une OPAH-RU est lancée).

L'ORT et l'OPAH

Un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation devra être élaboré dans les 18 mois. Ce projet sera ensuite formalisé par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à l'échelle de la CDCHS, avec des secteurs d'intervention qui iront donc bien au-delà du centre-ville des 7 communes groupées dans PVD. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de la CDCHS sera également associée à cette ORT.

Les personnes recrutées grâce au financement apporté par le programme PVD participeront à la conception et à la mise en œuvre du programme d'actions de l'ORT et de l'OPAH, sur tout le territoire de la CDCHS, avec le soutien technique des autres services de la CDCHS.

L'articulation CRTE / PVD

Le programme PVD puis l'ORT et l'OPAH ont vocation à intégrer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Les financements mobilisés dans le cadre du CRTE pourront venir en complément de l'enveloppe financière du programme PVD.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention d'adhésion.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Approuve la convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Haute Saintonge ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2903202124 : VENTE DE LA PARCELLE

AI n°67

La Commune de Montendre est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AI n° 67, d'une superficie de 669 m² située entre l'avenue de Royan et la rue de Plaisance, en contrebas du centre social.

Cette parcelle a fait l'objet d'une évaluation du service des domaines au prix de 11 000 euros.

S'agissant d'un terrain nu à bâtir, la réglementation en vigueur depuis le second semestre 2020 impose à tout vendeur de réaliser une étude géotechnique de type G1 afin que l'acquéreur ait connaissance des phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux sur la parcelle et puisse, le cas échéant, intégrer ce risque dans la conception du bâtiment à construire.

La Commune de Montendre a été sollicitée par Me Sébastien FIEUZET, dont l'étude notariale, actuellement située impasse des Bruyères, est trop étroite, pour faire l'acquisition de la parcelle AI n° 67 au prix de 11 000 euros majoré du coût de la future étude géotechnique G1.

Cette vente interviendrait aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours pour l'édification de locaux à usage de bureaux d'une superficie de 250 m² maximum ;
- Obtention du financement du projet.

Par ailleurs, l'étude notariale étant en cours de restructuration et de modification de forme juridique, cette acquisition se ferait en nom propre mais il est nécessaire de prévoir la possibilité de substituer à Me FIEUZET toute personne morale dans laquelle il serait associé.

Enfin, il est nécessaire de prévoir un délai de réitération de l'acte authentique de 18 mois le temps que la nouvelle forme juridique de la société propriétaire de l'immeuble soit opérationnelle.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de vendre à Me Sébastien FIEUZET la parcelle cadastrée section AI n° 67 au prix de 11 000 euros auquel il conviendra d'ajouter le coût de l'étude géotechnique G1 ;
- Précise que cette vente se fera aux conditions suspensives suivantes :
 - Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours pour l'édification de locaux à usage de bureaux d'une superficie de 250 m² maximum ;
 - Obtention du financement nécessaire au projet.
- Accepte que Me Sébastien FIEUZET puisse se substituer toute personne morale dans laquelle il pourrait être associé ;
- Précise que la réitération de l'acte authentique devra intervenir dans un délai de 18 mois maximum à compter de la signature de l'acte sous-seing privé ;
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2903202125 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT – CONTRAT DE PROJET CONSEILLER NUMERIQUE :

L'Etat français a décidé de déployer un dispositif visant à créer 4 000 postes de conseiller numérique France Services à travers le territoire.

Le dispositif, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique et de permettre d'offrir à tous les Français des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif pour favoriser leur montée en compétence numérique.

Ces professionnels, qui bénéficieront d'une formation payées par l'Etat, vont aider et accompagner les Français à utiliser les outils numériques dans des domaines tels que :

- Leurs usages quotidiens : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;

- Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- La réalisation de démarches administratives en ligne seuls.

La Commune de Montendre s'est portée candidate à ce dispositif. Sa candidature a été retenue par l'ANCT et il est donc désormais possible de procéder au recrutement d'un conseiller numérique.

Ce poste sera financé à hauteur de 50 000 € sur 24 mois. L'agent recruté sur le poste de conseiller numérique bénéficiera d'une formation certifiante, initiale ou continue, financée par l'Etat.

Les orientations du poste seraient les suivantes :

- Développer le temps d'ouverture de la salle multimédia avec accès libre et gratuit aux postes de travail et avec un accompagnement individualisé et ateliers collectifs par le ou la conseillère numérique ;
- Accompagner et d'orienter. La personne responsable devra donc avoir une forte connaissance des dispositifs généraux mais aussi des ressources locales ;
- Proposer, au sein des associations partenaires des temps d'interventions à destination des usagers (banque alimentaire, centre social, maison France Services ; resto du cœur...) mais aussi aux bénévoles des associations du territoire (plus d'une soixantaine) pour améliorer leur connaissance des outils du numérique comme support de la vie associative, d'autant plus par temps de covid ;
- Travailler sur un axe d'éducation à l'information et au numérique : proposer des ateliers autour de l'usage des objets connectés selon différents publics (jeunes, ados, parents, personnes âgées...), de la sécurité sur internet, de l'éducation à l'information, du droit à l'image et à l'usage des données personnelles etc.... des interventions peuvent éventuellement avoir lieu au sein des établissements scolaires de la ville (4 écoles et 1 collège).

Pour ce faire, il est proposé de créer un emploi non permanent de type contrat de projet sur la base de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cet emploi serait rémunéré sur la base de l'échelon 1 de l'échelle de rémunération applicable aux adjoints territoriaux d'animation et ouvert pour une durée de mission de 24 mois à compter de la date de démarrage du contrat.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

- Décide de créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un emploi non permanent à temps complet en référence au grade d'adjoint territorial d'animation afin de mener à bien le projet identifié suivant : Dispositif Conseiller Numérique France Services ;
- Précise que :
 - le contrat de recrutement sera conclu pour une durée maximale de 24 mois à compter de sa date de prise d'effet ;
 - le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel il a été conclu ;
 - A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé.
 - le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée.
 - la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;
 - l'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services ;
 - L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints territoriaux d'animation.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2903202126 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'employés saisonniers pour assumer, durant la période estivale, le fonctionnement du Bassin Ludique et la surveillance de la baignade du Lac, l'entretien du Lac et l'arrosage et les espaces verts.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- autorise le recrutement de quatre adjoints techniques territoriaux contractuels saisonniers à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux :

- le premier pour une période de 5 mois allant du 1^{er} juin 2021 au 31 octobre 2021 ;
 - le deuxième pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2021 ;
 - le troisième et le quatrième pour la période allant du 1^{er} juin 2021 au 12 septembre 2021.
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période allant du 1^{er} juillet au 28 octobre 2021 et l'autre pour une période allant du 1^{er} juillet au 29 septembre 2021, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 452 correspondant au 7^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
 - Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, pour une période allant du 28 juin au 14 septembre 2021, pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 388 correspondant au 3^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
 - Autorise le recrutement, à compter du 1^{er} juin 2021 et jusqu'au 31 octobre 2021, d'un adjoint technique territorial contractuel saisonnier à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du bassin ludique. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 354 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 applicable aux adjoints techniques territoriaux ;
 - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire donne compte-rendu de ses délégations pour la période du 03/12/2020 au 23/03/2021.

Madame Gruel demande s'il est possible, dans le cadre de l'exposé des délégations du Conseil municipal au Maire fait à chaque réunion du conseil municipal, s'il serait possible de joindre également un état des recettes perçues.

Monsieur le Maire répond que l'exposé fait ne constitue pas un compte-rendu des dépenses réalisées mais une manière de rendre compte des marchés passés selon une procédure adaptée passés par le Maire sur délégation du Conseil municipal.

Il expose qu'il n'y a aucune obligation de présenter cet état de recettes perçues au Conseil municipal, sans compter le temps important que cela représenterait à présenter et mettre en forme pour les services administratifs de la Mairie. Il précise qu'il n'est pas interdit de venir les consulter en mairie.

Madame Gruel demande quand seront repeints les passages piétons avenue de la République et en particulier ceux proches de l'école élémentaire.

Monsieur Giraudeau répond que ces travaux se feront très prochainement, qu'il a été décidé par mesure d'économie, de grouper ces travaux avec ceux du marquage au sol du parking de la salle des fêtes ; les travaux étant tout juste achevés, celui-ci sera très bientôt libéré et le prestataire habituel pourra venir effectuer ces opérations.

Il précise que des marquages au sol de couleur, plus visibles, mais aussi plus coûteux, vont être expérimentés : trois sur l'avenue de la République et un sur l'avenue de Royan.

Madame Gruel souhaite présenter la candidature de Mme Roseline Lathière-Joly comme représentante de la Commune auprès de l'association les Savoir-Faire du Cognac (qui demande un représentant par commune de la Haute Saintonge).

Monsieur Giraudeau répond que d'autres candidats s'étant déclarés, ce point fera l'objet d'un vote à la prochaine séance du conseil municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 40.

Le secrétaire de Séance,

Didier PIEFORT



Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU



Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 03/12/2020 au 23/03/2021 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
08/01/2021	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques mairie.	34,72
08/01/2021	LOC@BUSSAC	Location mini pelle et remorque travaux voirie.	141,24
08/01/2021	SMACL	Assurance dommage aux biens appel cotisation 2021.	10 909,83
08/01/2021	JOURNAL DES MAIRES	Abonnement 2021.	108,00
08/01/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression bulletin municipal n° 1.	1 562,00
08/01/2021	EURL ADP CHARENTE	Abonnement téléphonique carte SIM panneau lumineux	244,80
08/01/2021	ORANGE BUSINESS SERVICES	Frais téléphoniques Mairie + Mairies annexes chardes et vallet	437,28
08/01/2021	ASSO ACT SOCCHTE MME APAS	Cotisation 2021.	3 087,60
12/01/2021	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école maternelle.	2 280,00
12/01/2021	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible Mairie.	1 520,00
12/01/2021	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'entretien et désinfectant.	2 153,04
12/01/2021	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien.	69,78
12/01/2021	SARL BRICO-ONE	Acquisition brosse de désherbage chardes.	45,50
12/01/2021	SELARL ACTIO 17	Frais constat affichage.	280,00
19/01/2021	ANTARGAZ	Gaz logement 22 rue des Genêts.	1 609,72
19/01/2021	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produit d'entretien.	976,92
19/01/2021	SARL BOUE FRERES	Rondelles ate liers.	0,60
19/01/2021	SAS ESPI BATIMENT	Petit matériel pour réparation volet roulant gendarmerie	122,89
19/01/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien et petit matériel.	202,19
19/01/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures Vallet.	398,00
19/01/2021	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal n° 1.	556,79
19/01/2021	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE	Intervention équipe Patrimoine sur chantier tour ronde château	1 752,00
21/01/2021	SARL SIMON-OLLIER	Fourniture papier A4 et ramettes A3.	631,70
21/01/2021	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation rétro camion nacelle.	255,00
21/01/2021	LA HAUTE SAINTONGE LES EDITIONS DU PHARE	Renouvellement abonnement du 19/02 au 11/02/2022.	61,00
21/01/2021	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	133,01
26/01/2021	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible écoles de Charde et Vallet.	2 409,60
26/01/2021	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école élémentaire.	6 400,00
26/01/2021	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine de Janvier 2021	498,37

26/01/2021	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire décembre 2020.	517,81
26/01/2021	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'entretien et désinfectant.	0,00
26/01/2021	AUTOMOBILES BOUTEILLER	Réparations sur Ford transit ateliers.	844,88
26/01/2021	EI STUDIO CLEAN EXPERT	Produits d'entretien et désinfectant.	2 688,50
02/02/2021	SARL MARRIER Jérôme	Réfection électrique du presbytère.	9 108,00
02/02/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Beiteraves et huile restaurant scolaire + café sucre mairie	55,86
02/02/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café thé, produits d'entretien et fournitures bureau Chardes	43,30
02/02/2021	BMSO - POINT P	Petit matériel cimetière et mairie Chardes + château	962,63
02/02/2021	CEDEO	Petites fournitures .	123,67
02/02/2021	COMPTOIR DE BRETAGNE	Petit matériel cantine.	79,92
02/02/2021	SARL JARDIFLOR	Toile espaces verts chardes.	38,40
02/02/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel.	297,38
02/02/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel chardes.	269,34
02/02/2021	CACC	Vêtements de travail ateliers.	191,81
02/02/2021	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Recherche légionelle gymnase.	97,33
02/02/2021	AUTOMOBILES BOUTEILLER	Réparation sur véhicules Ford transit ateliers.	69,20
02/02/2021	GROUPE CORBI	Changement pneus véhicule renault ateliers.	313,45
02/02/2021	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Traffic ateliers.	251,86
02/02/2021	CINE SERVICE	Contrat maintenances système billetterie cinéma	254,52
02/02/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Cartes de vœux mairie de Vallet.	87,60
04/02/2021	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien école maternelle et restaurant scolaire	454,68
04/02/2021	A2C SERVICES	Doubles clés bâtiments.	179,90
04/02/2021	SARL LANDREAU ET FILS	Fenêtre 3 vantaux ouvrants mairie de Vallet.	684,14
04/02/2021	SARL SIMON-OLLIER	Sacs + filtres aspirateur Karcher.	169,88
04/02/2021	SARL SNM	Petit matériel.	1 231,84
04/02/2021	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique ateliers.	242,11
04/02/2021	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures administratives.	165,32
04/02/2021	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	165,29
04/02/2021	PROQUOT DIAGNOSTICS	Diagnostic amiante bloc scolaire rue de la Garenne	3 468,00
16/02/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine Janvier véhicules.	791,77
16/02/2021	ANTARGAZ	Gaz logement 22 rue des Genêts.	1 044,00
16/02/2021	BAUDOUIN Laurent - BIMS	Achat disque durs 1000GO chardes	59,00
16/02/2021	SARL BOUE FRERES	Petit matériel + réparation sécheur	471,71
16/02/2021	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Engrais espaces verts Vallet.	31,82
16/02/2021	APAVE SUDEUROPE	Diagnostic électrique église.	256,22
16/02/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification installations thermique fluide.	820,85
16/02/2021	TAPHANEL Céline	Réparation réseau pluvial avenue de la République.	1 262,40
16/02/2021	PLD AUTO SARL	Réparation sur véhicule IVECO ateliers.	126,76

16/02/2021	SOLURIS		Maintenance technique sur matériel.	2 065,42
16/02/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Frais d'acte de gestion domaine public	25,00
22/02/2021	JEAN SEBASTIEN BRUNET - MANUFACTURES		Acquisition Christ en croix et Ostensor église	6 631,98
22/02/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION		Remplacement de 7 prises guirlandes + rajout de 2 prises chardes	615,37
23/02/2021	SGDS - PROPNET		Produits d'entretien.	2 552,31
23/02/2021	COMPTOIR DE BRETAGNE		Achats 4 conteneurs isothermes + thermomètre infrarouge	1 028,40
23/02/2021	SARL SIMON-OLLIER		Support CANON CNI.	49,99
23/02/2021	SICLI - CHUBB FRANCE		Fourniture plan d'intervention et d'évacuation MSA	526,61
23/02/2021	SARL AXE6 SCIPLINE		Fourniture feuilles support pour photos d'identité	43,80
23/02/2021	SAPIAN		Dératisation, désourisaison locaux restaurant scolaire	1 079,57
23/02/2021	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU		Frais visite véhicule Ford Transit ateliers.	65,00
23/02/2021	SILLIKER SA		Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	113,38
23/02/2021	EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES		Livres de notre mariage.	461,63
02/03/2021	CEDEO		Matériel réparation WC pêche + pompe ateliers.	1 104,12
02/03/2021	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES		Remplacement ventilateur armoire électrique bassin	191,47
02/03/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petites fournitures.	220,24
02/03/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit matériel + location nacelle Chardes.	423,94
02/03/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit matériel Vallet.	85,69
02/03/2021	VEDIF Collectivités		Chaise ergo salle municipale + poteau fixe voirie.	260,82
02/03/2021	APAVE SUDEUROPE		Vérification électrique église Vallet.	150,06
02/03/2021	APAVE SUDEUROPE		Vérification électrique marché couvert.	200,54
02/03/2021	APAVE SUDEUROPE		Vérification électrique Halles.	192,01
02/03/2021	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE		Terrassement pour bacs poubelles + sol aire de jeu vallet	843,60
02/03/2021	SUEZ RV OSIS OUEST		Hydrocurage réseau eaux pluviales avenue de la République	618,18
02/03/2021	CINE SERVICE		Révision équipement numérique cinéma.	168,00
02/03/2021	SARL ABCTOPO		Plan de bornage parcelle AA 181 bloc scolaire.	1 260,00
04/03/2021	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE		Rénovation couverture préau école de Vallet.	7 753,66
04/03/2021	COMPETENCE GEOTECHNIQUE		Etude géotechnique installation toboggan bassin ludique	1 567,20
04/03/2021	METRO BORDEAUX		Equipement cuisine salle municipale	47 736,44
09/03/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant 2è quinzaine Février véhicules.	488,79
09/03/2021	BMSO - POINT P		Petit matériel château.	34,39
09/03/2021	BMSO - POINT P		Petit matériel chardes.	136,32
09/03/2021	BMSO - POINT P		Petit matériel Vallet.	761,72
09/03/2021	CACC		Fourche à gravillons ateliers.	328,26
09/03/2021	SARL JARDIFLOR		Petit matériel espaces verts.	96,20
09/03/2021	SARL JARDIFLOR		Petit équipement + terre bruyère et arbustes chardes	76,35
09/03/2021	SARL SNM		Petit matériel voirie.	301,08
09/03/2021	YESSS ELECTRIQUE		Matériel coffrets électriques festivités.	722,54

09/03/2021	SARL LE POTELET	Acquisition potelets voirie.	1 778,40
09/03/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification installations électriques stade la Taulette	211,28
09/03/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification installations électriques église.	298,72
09/03/2021	SARL MARRIER Jérôme	Travaux électriques maison paroissiale.	546,00
09/03/2021	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie Février.	1 632,00
09/03/2021	SAS ARSICAUD FROID SERVICE	Réparation lave vaisselle restaurant scolaire.	117,60
09/03/2021	SARL MICROBIB	Maintenance logiciel bibliothèque année 2021.	296,40
09/03/2021	FABREGUE IMPRIMERIE	Imprimés administratifs.	225,77
09/03/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine Février véhicules.	493,94
09/03/2021	JACQUET Philippe	Alimentation électrique cuisine cantine élémentaire	1 132,02
09/03/2021	JACQUET Philippe	Modification alimentation électrique médiathèque.	3 377,24
15/03/2021	SARL ALBERT	Remplacement compresseur pompe à chaleur maison de la solidarité	3 098,21
16/03/2021	A2C SERVICES	Clés école élémentaire + cadenas pompiers piste pare feu	391,00
16/03/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Achat 250 masques enfants + sacs école élémentaire	2 363,70
16/03/2021	VET SECURITE.COM	Gilets sans manches et sacs à dos police municipale	185,56
16/03/2021	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Chaussures et boîtes agents Chardès.	53,57
16/03/2021	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	151,63
16/03/2021	LAROCHE MOTOCLTURE	Réparation tronçonneuse, bétonnière.	139,98
16/03/2021	LAROCHE MOTOCLTURE	Réparation tronçonneuse chardès vallet.	333,00
22/03/2021	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école maternelle.	2 580,00
22/03/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Gaz pro 5kg espaces verts.	43,70
22/03/2021	MEDAN S.A.	Achat jardinières.	1 657,37
22/03/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel et location nacelle.	312,02
22/03/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Chardès.	192,49
22/03/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Vallet.	256,80
22/03/2021	VEDIF Collectivités	Achat petit matériel école maternelle.	684,00
22/03/2021	L'ECHOPPE SARL	Vêtements travail personnel CAE restaurant scolaire	232,68
22/03/2021	SARL SIMON-OLLIER	Papier format A4 mairie et écoles.	599,00
22/03/2021	SUEZ RV OSIS OUEST	Pompage et nettoyage deux bac dégraisseurs restaurant scolaire	444,21
22/03/2021	RESE	Remplacement regard branchement eau Chardès	485,62

Réaménagement et mise en conformité de la salle des fêtes :

Avenant n° 1 lot n° 13 : Chauffage – Ventilation - Plomberie : SARL ALBERT

Montant de l'avenant : 3 623,70 € HT - montant du marché après avenant : 247 331,33 € HT

Tous lots : avenant de prolongation du délai d'exécution au 24 février 2021

Avenant n° 1 lot n° 8 Menuiseries intérieures : EURL BMS 17

Montant de l'avenant : 3 287,20 € HT - montant du marché après avenant : 43 871,73 € HT

Avenant n° 1 lot n° 4 Etanchéité : SMAC

Montant de l'avenant : - 13 615,65 € HT - montant du marché après avenant : 107 006,31 € HT

Avenant n° 1 lot n° 5 Couverture sèche - bardage : SMAC

Montant de l'avenant : - 6 700 € HT - montant du marché après avenant : 155 761 € HT

Réhabilitation partielle de la piscine municipale :

Lot 1 – Démolition / Gros Œuvre / VRD : EGCB17 (1 route de Rouffignac – 17130 COUX) : 90 196,31 € HT

Lot 2 – Traitement de l'eau / Aire de jeux aquatiques : SNERHA AQUATECH (ZI Salvaza – 640 boulevard Henri BOUFFET – 11000 CARCASSONNE) : 130 086 € HT

Lot 3 - Toboggan aquatique : SCOPHYDRO (ZA La Fourcade - 32200 GIMONT) : 102 138,40 € HT

Lot 4 – Carrelage / Faïence : SARL BUGEAU (114 avenue de la Haute Saintonge - 17240 PLASSAC) : 47 121 € HT

Lot 5 – Plomberie / Sanitaires : SARL ALBERT (20 rue de l'Hôtel de Ville – 17130 MONTENDRE) :

Lot 6 – Menuiseries extérieures : ESPI Bâtiment (12 rue Jacques BEAUMONT - 17130 MONTENDRE) : 7 985 € HT

Lot 7 – Serrurerie : AMI (5 ZAE Le Malestier – 16130 SEGONZAC) : 9 265 € HT

Lot 8 – Menuiseries intérieures : EURL BMS 17 (15 Chez Bascle – 17500 JONZAC) : 6 914,74 € HT

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Renonc.	Date départ
30/11/2020	Terrain à bâtir Pièces de Lignières	090 B n° 2151, 2152, 2159 et 2160	21 A 87 CA	20 000 €	07/12/2020	X	10/12/2020
01/12/2020	Habitation 2 B rue du Printemps	AB n°170	23 A 63 CA	158 500 €	07/12/2020	X	10/12/2020
02/12/2020	Habitation 19 rue de Vincenne	AH n°94	5 A 14 CA	85 000 €	07/12/2020	X	10/12/2020
03/12/2020	Habitation 1 rue du Temple	AA n°299	1 A 61 CA	115 000 €	07/12/2020	X	10/12/2020
07/12/2020	habitation 58 Rte de Jussas	AS n°78 et 79	94 A 96 CA	410 000 €	14/12/2020	X	16/12/2020
09/12/2020	Garage rue de la Garenne	AC n°179	5 A 48 CA	26 000 €	14/12/2020	X	16/12/2020
11/12/2020	Habitation 31 rue de la Rivière	AD n°145	6 A 46 CA	97 000 €	14/12/2020	X	16/12/2020
11/12/2020	Habitation Croix Rouge	090 A n°879 et 888	24 A 67 CA	26 200 €	17/12/2020	X	29/12/2020
18/12/2020	Habitation 5 cité des Brouillauds	AC n°72	75 CA	28 500 €	17/12/2020	X	29/12/2020
18/12/2020	Habitation 25 et 29 rue du Moulin Buisson	AD n°28-30 et 31	11 A 48 CA	80 000 €	17/12/2020	X	29/12/2020

28/12/2020	Habitation 57 Route de Jussas	AP n°39	9 A 25 CA	92 200 €	06/01/2021	X	06/01/2021
24/12/2020	Habitation Croix Rouge	090A n°880-881- 890-893	25 A 40 CA	30 000 €	11/01/2021	X	13/01/2021
24/12/2020	Terre agricole	AS n°145-160-164- 165-167	8 HA 53 A 36 CA	45 000 €	11/01/2021	X	13/01/2021
13/01/2021	Habitation Allée du Lac	AY n°141-150-152- 156	7 A 66 CA	117 000 €	18/01/2021	X	18/01/2021
18/01/2021	Habitation 4 rue des Pins	AO n°42	4 A 75 CA	60 000 €	20/01/2021	X	27/01/2021
18/01/2021	Habitation 14 rue Font Marvaux	AN n°47	3 A 86 CA	72 100 €	20/01/2021	X	27/01/2021
25/01/2021	habitation 13 rue du Four	AA n°92	25 CA	22 350 €	25/01/2021	X	27/01/2021
27/01/2021	habitation 61 rue du Moulin Buisson	BA n° 6 et 7	15 A 60 CA	145 000 €	01/02/2021	X	02/02/2021
05/02/2021	Dépendance - Garage 2 B rue du Printemps	AB n°184	9 A 65 CA	15 000 €	15/02/2021	X	15/02/2021
17/02/2021	Habitation 4 rue des Pins	AO n°42	4 A 75 CA	57 950 €	22/02/2021	X	24/02/2021
22/02/2021	Habitation 14 rue de Tivoli	AZ n°56	8 A 5 CA	110 000 €	24/02/2021	X	24/02/2021
01/03/2021	Habitation 3 rue Edouard Picquenard	AO n°24 et 25	4 A 13 CA	215 000 €	08/03/2021	X	09/03/2021

08/03/2021	Habitation 23 rue du Stade	AO n°138	9 A 27 CA	90 000 €	10/03/2021	X	11/03/2021
10/03/2021	Habitation 27 Av de Royan	AI n°62	6 A 99 CA	113 000 €	15/03/2021	X	17/03/2021
11/03/2021	Habitation 23 rue du Stade	AO n°138	9 A 27 CA	90 000 €	15/03/2021	X	17/03/2021
15/03/2021	Habitation Le Petit Moulin	AY n°4 et 7	7 A 80 CA	150 000 €	15/03/2021	X	17/03/2021
17/03/2021	Habitation 10 rue de l'Ancien Hippodrome	AD n°101	8 A 92 CA	170 900 €	18/03/2021	X	19/03/2021
18/03/2021	Habitation 25 rue du Nord	AH n°140-35	1A 33 CA	600 000 €	18/03/2021	X	19/03/2021

Item : demander à tout organisme financeur l'attribution de de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION PARTIELLE DE LA PISCINE MUNICIPALE :

Montant prévisionnel : 455 349,57 € HT

Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation partielle de la piscine municipale de Montendre auprès de l'Etat, au titre de la DETR, de la DSIL et de l'Agence Nationale du Sport, et auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
Etat (DETR)	25%	113 837,39 €
Etat (DSIL)	10,13%	46 126,91 €
État (Agence Nationale du Sport)	12,41%	56 486,19 €
Conseil départemental	32,46%	147 829,17 €
Commune	20%	91 069,91 €
TOTAL		455 349,57 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX ASSOCIATIFS POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE (1^{ère} TRANCHE) :

Montant prévisionnel : 57 000 € HT

Demande de subvention pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 113 auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
Conseil départemental	32,46%	14 250 €
Commune	20%	42 750 €
TOTAL		57 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REAMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Montant prévisionnel : 68 649,75 € HT

Demande de subvention pour les travaux de réaménagement de la cour de l'école élémentaire (part consacrée à l'accueil collectif de mineurs) auprès de la CAF de Charente Maritime selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
CAF 17	42%	30 551,90 €
Conseil départemental	21%	12 500 €
Commune	23%	25 597,85 €
TOTAL		68 649,75 €

Item : procéder, dans la limite d'un montant de 600 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires :

Souscription auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 500 000 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Taux : 0,78 %

Echéance : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant avec échéances dégressives

Frais de dossier : 500 euros



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET COMMUNAL 2021

L'année 2020 aura été une année particulièrement difficile.

La crise sanitaire a eu un impact sur les organisations de la commune et aura généré beaucoup d'incertitudes par rapport aux prévisions financières, économiques ou sociales, que nous avons élaborées

Nous avons présenté le budget comme étant celui « d'un budget de transition et de reconduction partielle, permettant d'assurer la continuité du service public, la poursuite de nos opérations d'investissement et le soutien aux entreprises attributaires de marchés publics dans le cadre des grands travaux que nous avons engagés ».

C'est un budget de fonctionnement qui a tenu compte de la situation sanitaire et de ses conséquences sur la vie communale.

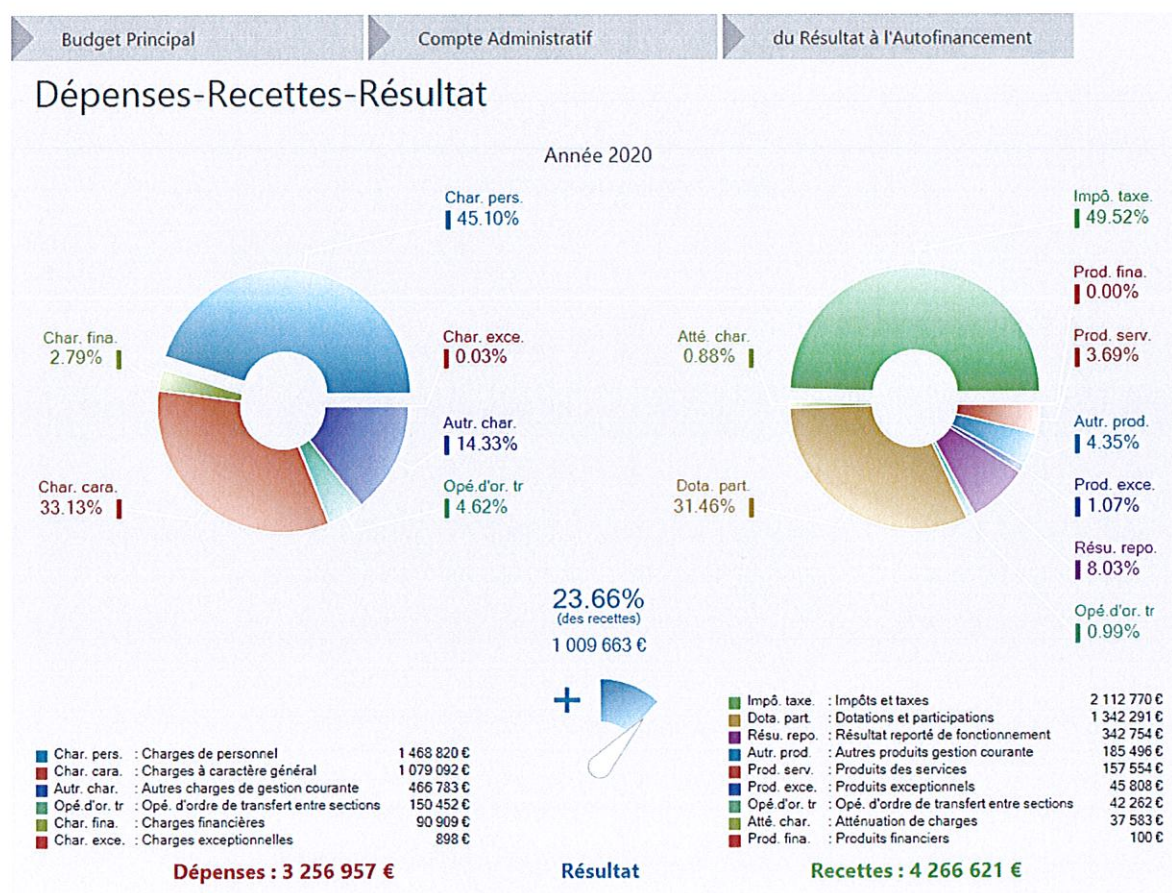
Toutes les manifestations estivales qu'elles soient culturelles, musicales, théâtrales, sportives et festives, ont été annulées, situation que nous avons anticipé sur le budget de fonctionnement.

Il a fallu mettre en place des mesures pour gérer au mieux la sécurité sanitaire dans les lieux publics, dans les écoles, en dotant en équipements et matériels et en renforçant en personnel certains services. Ces mesures se sont traduites par des dépenses supplémentaires. La commune avait signé une convention avec la préfecture pour accueillir en isolement au village de vacances des personnes contacts COVID. Cette conjonction de situation a permis d'équilibrer financièrement les coûts induits par le COVID.

Ainsi les dépenses directement affectées aux mesures COVID (équipement et personnel) se sont élevées à 58 260 € et les recettes provenant de la location du village vacances et de la participation de l'Etat aux achats de masques ont représenté 59 310 €.

Le tableau ci-dessous développe le budget de fonctionnement 2020 de la commune de MONTENDRE.

Le compte administratif 2020 :



Le résultat du budget de fonctionnement 2020 est excédentaire à hauteur de 1 009 663,58 €.

L'autofinancement nécessaire aux dépenses d'investissement étant de l'ordre de 868 381,43 €, l'excédent à reprendre sur l'exercice 2021 sera de 141 282,15 €.

Le budget de fonctionnement est établi sur la base de la réaffectation et des reprises de résultats ci-dessous :

COMMUNE DE MONTENDRE			
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Déficit d'investissement 2019 repris sur 2020	648 602,12		
Dépenses nettes investissement 2020	+ 2 361 478,74	Excédent fonctionnt 2019 repris sur 2020	342 754,27
Total dépenses 2020	= 3 010 080,86	Recettes fonctionnement nettes 2020	+ 3 923 867,07
Recettes investissement 2020	2 180 049,88	Total recettes 2020	= 4 266 621,34
Déficit à reprendre art/001 sur 2021	= 830 030,98	Dépenses fonctionnement 2020	- 3 256 957,76
Reports dépenses 2020	+ 810 416,91	Excédent de clôture 2020	1 009 663,58
	= 1 640 447,89	Autofinancement nécessaire art 1068	- 868 381,43
Report recettes 2020	772 066,46		
Autofinancement nécessaire à reporter art 1068 en recettes investissement 2021	868 381,43	Excédent à reprendre art 002 sur 2021	141 282,15

LE BUDGET 2021

Le budget de fonctionnement 2021 :

Le budget 2021 a été établi en considérant que les conditions sanitaires s'amélioreraient et en envisageant notamment la réouverture du bassin ludique pour la période estivale, le fonctionnement de la restauration scolaire en année pleine, la mise à disposition des différentes salles du centre culturel, du gymnase, des dépenses d'électricité supplémentaires, et les signalétiques au sol (stop) au croisement des routes départementales sont désormais à la charge de la commune. Les mesures de protection et de désinfection des espaces publics et écoles seront maintenus, ce qui entraîne également des dépenses supplémentaires sur les achats. L'ensemble de ces mesures représentent une augmentation du poste des charges à caractère général.

Il est également prévu la création d'un poste de conseiller numérique, action initiée par les services de l'Etat dans le cadre Du programme France Relance pour promouvoir et favoriser l'accès à tous aux outils

numériques et rapprocher ainsi le numérique du quotidien de tous les français. Cette opération est entièrement financée à hauteur de 50 000 € par poste sur une durée de 2 années. Les frais de personnel nets de remboursement sont maîtrisés.

Les autres charges de gestion prennent en compte les augmentations des contributions service incendie et organismes de regroupement (Sivos...), des syndicats (informatique, voirie...), les diverses indemnités. Les dotations aux subventions sont maintenues.

Les charges financières sont en baisse pour 2021.

Les recettes sont relativement stables.

Les produits des services reprennent le niveau des montants des exercices antérieurs, en incluant les recettes du bassin ludique, de la restauration scolaire et le remboursement des services périscolaires (Sivos).

Les taux d'imposition restent inchangés et sans augmentation. Les modalités de la suppression de la taxe d'habitation sont mises en place pour 2021 et la commune ne devrait pas avoir à subir une baisse de sa dotation.

Par ailleurs, le montant des dotations et participations reste équilibré.

Les autres produits de gestion sont en augmentation. Cela est dû au versement du loyer du dernier trimestre 2020 de la location de la gendarmerie en 2021.

Tableau synthétique

Fonctionnement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)

Dépenses

011 - Charges à caractère général	1 263 560 €
012 - Charges de personnel	1 603 100 €
014 - Atténuation de produits	6 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	506 380 €
66 - Charges financières	82 800 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	85 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 547 840 €
023 - Virement à la section d'investissement	295 250 €
042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	130 458 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	425 709 €
Total	3 973 549 €
Résultat reporté ou anticipé	0 €
Total cumulé	3 973 549 €

Recettes

013 - Atténuation de charges	5 200 €
70 - Produits des services	200 600 €
73 - Impôts et taxes	2 117 600 €
74 - Dotations et participations	1 266 365 €
75 - Autres produits gestion courante	237 202 €
76 - Produits financiers	100 €
77 - Produits exceptionnels	5 200 €
Recettes réelles de fonctionnement	3 832 267 €
Total	3 832 267 €
Résultat reporté ou anticipé	141 282 €
Total cumulé	3 973 549 €

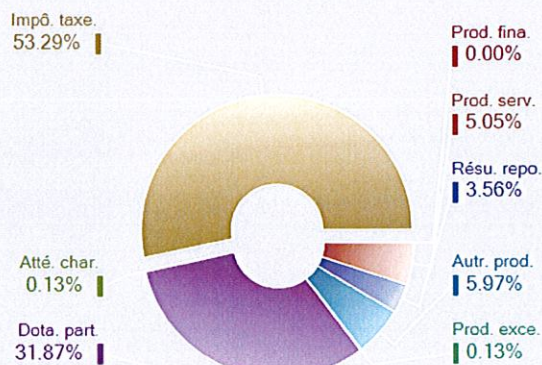
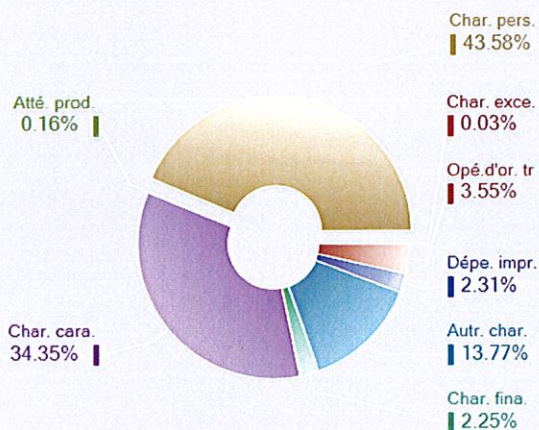
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement

-33.8% ↘

425 709 €

Dépenses-Recettes-Résultat

Année 2021



7.43%
(des recettes)
295 250 €



Char. pers.	: Charges de personnel	1 603 100 €
Char. cara.	: Charges à caractère général	1 263 560 €
Autr. char.	: Autres charges de gestion courante	506 380 €
Opé. d'or. tr.	: Opé. d'ordre de transfert entre sections	130 458 €
Dépe. impr.	: Dépenses imprévues de fonctionnement	85 000 €
Char. fina.	: Charges financières	82 800 €
Atté. prod.	: Atténuation de produits	6 000 €
Char. exce.	: Charges exceptionnelles	1 000 €

Dépenses : 3 678 298 €

Impô. taxe.	: Impôts et taxes	2 117 600 €
Dota. part.	: Dotations et participations	1 266 365 €
Autr. prod.	: Autres produits gestion courante	237 202 €
Prod. serv.	: Produits des services	200 600 €
Résu. repo.	: Résultat reporté de fonctionnement	141 282 €
Prod. exce.	: Produits exceptionnels	5 200 €
Atté. char.	: Atténuation de charges	5 200 €
Prod. fina.	: Produits financiers	100 €

Recettes : 3 973 549 €

Résultat

Le budget d'investissement 2021 :

Budget Principal	Budget	Investissement	
Tableau synthétique			
Investissement 2021 (évolution par rapport à l'année 2020)			
Dépenses		Recettes	
TOPEQ - Total des opérations d'équipement	2 282 531 €	13 - Subventions d'investissements	1 100 €
16 - Remboursement d'emprunts (sauf 1688)	831 705 €	16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	525 000 €
Dépenses réelles d'investissement	3 114 236 €	TOPEQ - Total des opérations d'équipement	1 839 871 €
041 - Opérations patrimoniales	1 100 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	310 000 €
Dépenses d'ordre d'investissement	1 100 €	1068 - Excédents de fonct. capitalisés	868 381 €
		165 - Dépôts et cautionnements reçus	305 €
		Recettes réelles d'investissement	3 544 658 €
		021 - Virement de la section de fonctionnement	270 250 €
		040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	130 458 €
		Recettes d'ordre d'investissement	400 709 €
Total	3 115 336 €	Total	3 945 367 €
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	830 030 €	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
Total cumulé	+14.1% ↗ 3 945 367 €	Total cumulé	+14.1% ↗ 3 945 367 €

15 programmes d'investissement sont prévus. Ils sont la traduction de nos engagements dans le domaine de la préservation et la rénovation de notre patrimoine immobilier avec notamment la réhabilitation et l'amélioration énergétique de la salle municipale, et la programmation de l'extension de la gendarmerie, la rénovation du bassin ludique, l'aménagement de la cour de l'école élémentaire dans le cadre d'un projet participatif.

Il nous faut également assurer la protection des bâtiments et la défense extérieure contre l'incendie sur notre territoire (programmée sur 5 années), la mise en place d'une vidéo protection sur des sites sensibles comme le Château et le centre culturel.

Le projet des jardins familiaux est inscrit pour 2021. L'objectif étant de l'associer à la construction de la maison relais.

Des investissements seront réalisés et poursuivis pour maintenir l'état de nos bâtiments communaux, ainsi que la voirie et des éclairages.

La réflexion est lancée sur les aménagements extérieurs et intérieurs de l'église.

Quelques indicateurs :

- Capacité d'autofinancement 2019 : 803 000 €
- Taux d'endettement 2019 : 824 € par habitant – moyenne nationale 930 €
- En cours de la dette 2019 : 2 730 000 €